

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 13 FEVRIER 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le treize février,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 07 février 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 29

Excusés représentés : 1

Excusés non représentés : 1

Absents : 0

Votants : 30

PRESENTS : Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BLANCHARD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme JANISSET, Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE

EXCUSE REPRESENTE :

M. HAURY : Pouvoir donné à M. VIAL

EXCUSEE :

Mme VINSON

n° 20240213_D_006

Commission :
Développement
Economique

Objet : Aménagement
ZA de Bramard :
Avenant n°6 au
marché de maîtrise
d'œuvre

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver l'avenant n°6 au marché de maîtrise d'œuvre, passé par une procédure formalisée en application des articles R. 2124-2 et R. 2161-1 et suivants du code de la commande publique au 1er avril 2019, pour l'aménagement de la ZA de Bramard sur la commune de Saint Didier en Velay avec :

- Elcimaï Environnement (ex GIRUS GE)

Montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 268 403,00 €
- Montant TTC : 322 083,60 €

Détail de l'avenant :

L'avenant concerne des prestations supplémentaires menées par ce dernier :

- Les nombreuses mises à jour des pièces graphiques, des plans, des coupes, recalcul des déblais-remblais,... en particulier lors de la phase Avant-Projet, nécessitant un travail complémentaire conséquent de projeteur pour s'adapter à la demande des entreprises qui ont répondu à l'appel à candidature examiné par le bureau communautaire,
- Le labeur dans le cadre des études environnementales : mise à jour du Permis d'Aménager, recours, mesures compensatoires... nécessitant un accompagnement complémentaire du chef de projet notamment dans les démarches auprès de la DREAL et la DDT : rendez-vous complémentaires sur site, études complémentaires,...
- Plus globalement, la latence dans l'avancement du projet, suite à l'action en justice du collectif, pour rappel :
 - o Durée initiale = 36 mois avec notification novembre 2019
 - o Durée à date = 41,5 mois
 - o Durée finale estimée = env. 70 mois en vue d'une réception des travaux pour été 2025.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

AR Prefecture

043-244301131-20240213-20240213_D_006-DE
Reçu le 21/02/2024

Cela génère des temps d'échanges, de suivi administratif et managérial non productifs.

Détail de l'avenant proposé :

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	+ 34 850,00 €
- Montant TTC :	+ 41 820,00 €

- % d'écart introduit par l'avenant :	+ 12,98 %
---------------------------------------	-----------

Montant du marché public :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	303 253,00 €
- Montant TTC :	363 903,60 €

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 13 février 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (1 abstention) :

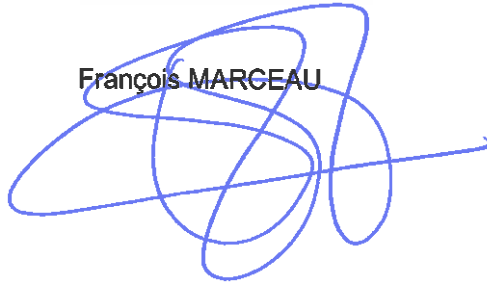
- Approuve l'avenant N°6 de plus-value (+ 34 850,00 € HT) au marché de maîtrise d'œuvre à passer avec le Groupement ELCIMA Environnement
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

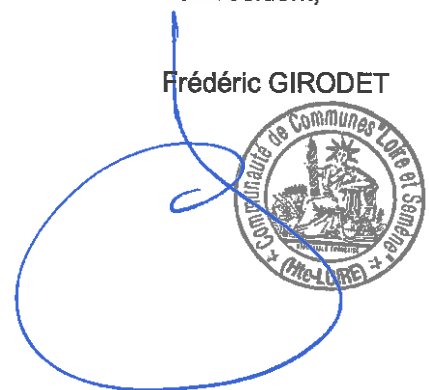
Le Secrétaire de séance

François MARCEAU



Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240213-20240213_D_006-DE
Reçu le 21/02/2024